

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE NEVACHE

**Séance du 25 janvier 2019**

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 6

Date de la convocation : 21 janvier 2019

Date d'affichage : 29 janvier 2019

L'An Deux Mil dix neuf et le Vingt cinq janvier à 9 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. CHEVALIER Jean-Louis Maire de Névache.

**Présents** : CASANOVA Frédéric, NOVO Riccardo, ROUX Henry-Pierre, BLANC Roger, VIGUIER Corinne.

**Absents** : CHRETIEN Claudine (Procuration à NOVO Riccardo), RAVARY Martin (Procuration à CASANOVA Frédéric), LEGER MIEGGE Adeline (Procuration à BLANC Roger), ROINNE Bruno.

En application de l'article L 2121-15 du CGCT Monsieur le Maire invite le Conseil à nommer un ou une secrétaire de séance. Mme VIGUIER Corinne, conseillère municipale, qui se propose pour assurer cette fonction, est nommée Secrétaire de séance après avis favorable des membres présents.

**N° 2019/00001**

Objet de la Délibération

## **1 – FINANCES**

### **1-1– Approbation restes à réaliser**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter les restes à réaliser 2018 qui seront repris aux Budgets primitifs 2019.

Monsieur le Maire donne lecture de ces restes à réaliser qui s'établissent ainsi :

- Budget Général :
  - Dépenses : 499.981,54 €
  - Recettes : 52.263,10 €
  
- Budget Camping :
  - Dépenses : 64.955 €
  
- Budget Eau :
  - Dépenses : 76.472,14 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix Pour :

- Approuve ses restes à réaliser,
- Autorise M. le Maire à les reprendre aux budgets primitifs,

- Autorise M. le Maire à mandater les factures en investissement sur ces budgets.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

**J. L. CHEVALIER**